

Certificat de constance des performances du produit**0679-CPR-1080**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que les produits de construction désignés dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

ArcelorMittal Construction Belgium NV

Lammerdries 8

2440 Geel – BELGIQUE

et fabriqués dans l'usine :

ArcelorMittal Construction Belgium – Site de Fleurus rue de Berlaimont, 21 B
Zoning Industriel Martinrou 6220 Fleurus – Belgique

Sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'évaluation de la performance des produits de construction, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste les performances des produits, relatives aux caractéristiques essentielles choisies par le fabricant, et que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de ces performances décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

EN 14509 : 2013

sont appliquées et que les produits satisfont à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 04 juillet 2018, il se substitue au certificat précédemment délivré le 06 novembre 2015 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 04 juillet 2018.

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

Panneaux Sandwich composés de deux parements métalliques et d'une âme en mousse
en laine de roche

INDUSROOF (ONDASTYL T – ONDAFIBRE T)
INDUSWALL (PROMISTYL V – ONDAFIBRE B)
ARCHWALL (PROMISTYL S – ONDAFIBRE HBi)

Performance du produit de construction :

Caractéristique de réaction au feu du produit : A2-s1-d0

Catégorie d'utilisation :

Bardages industriels, Couvertures